

N° 192

30 janvier 2008

Mensuel

Dans ce numéro



ACTUEL

- Eric Birchmeier à la tête du SAGEFI. 2
- Michel Rubattel, secrétaire général du DINF. 2
- Michel Rochat dirige l'enseignement supérieur. 3
- Renouvellement des autorités judiciaires. 7
- La Boussole 21 sur le web. 12
- Bâtiments du DINF sécurisés. 12



PRATIQUE

- Rendez-vous avec la Caisse de pensions de l'État de Vaud: qui contacter? 2



VIOLON D'INGRES

- Gilles de Montmollin, l'écriture impériale. 15



MEMENTO

- Le Musée de l'Élysée rend hommage à Edward Steichen en présentant son œuvre prolifique 16



ACTUEL

Palm et axes forts

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et celui du réseau d'axes forts de transports publics relèvent d'immenses enjeux pour le Canton. Ils constituent aussi des modèles de projets complexes et multilatéraux dont l'État pourrait avoir à conduire un nombre de plus en plus important. **pages 10 à 11**



JOEL CHRISTIN

Le lever rituel du drapeau vaudois

Lors des fêtes patriotiques, le drapeau vaudois est hissé sur le château cantonal. Tous les mardis où siège le Grand Conseil, c'est sur un mât de l'Esplanade du château que sont hissées les couleurs du canton.

À voir sur l'Intranet de l'État de Vaud, à l'enseigne de «Gazette +»

page 13

La Cour des comptes prend ses marques

La Cour des comptes, institution supplémentaire dans l'organigramme des autorités vaudoises, s'installe au cœur de Lausanne. Les cinq magistrats élus par le Grand Conseil ont pour mission de veiller au bon usage des deniers publics. Ils pourront investiguer où bon leur semble dans les collectivités publiques du Canton et dans le secteur subventionné. Ils se trouvent devant une page blanche: la loi ne précise pas comment ils doivent s'organiser, ni comment établir leur programme de travail.

pages 8 à 9

Groupe Impact: médiation d'équipes

Rançon de son succès, le groupe Impact est débordé par les demandes de médiation et de coaching. Né voici neuf ans, Impact a pour mission d'intervenir en cas de conflit et traiter les dénonciations pour harcèlement psychologique et sexuel au sein de l'administration vaudoise.

Depuis peu, les quatre médiateurs d'Impact proposent d'intervenir au sein d'équipes qui dysfonctionnent en raison de conflits internes et personnels. Avec des résultats encourageants.

pages 4 à 6

Négociations salariales

Le point sur les négociations en cours en vue du nouveau système de rémunérations (DECFO/SYSREM)

page 3

Serge Terribilini préfet du district de Lausanne

Serge Terribilini, actuellement secrétaire général du Département de l'intérieur, a été désigné comme préfet du district de Lausanne par le Conseil d'État. Entré en 2001 au service de l'État, il prendra ses nouvelles fonctions à la préfecture en avril 2008.



Ses qualités humaines, sa formation comme son expérience acquise à son poste actuel, sa parfaite connaissance de l'administration, son entregent et son implication dans la problématique des agglomérations ont persuadé le Conseil d'État de le désigner au poste de préfet de Lausanne.

Nouveau préfet du district de Lavaux-Oron

Le Conseil d'État a désigné le nouveau préfet du district de Lavaux-Oron en la personne de Me Jean-François Croset qui est entré en fonction le 1^{er} janvier. dernier Il succède à Florence Siegrist, préfète du district de Lavaux, et à Sylviane Klein, préfète du district d'Oron. L'actuelle préfète du district de Lavaux devient préfète du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut, et celle du district d'Oron devient préfète du district de Lausanne.



Editeur: État de Vaud.
Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.
Rédaction: Joël Christin, Annika Gil.
Ligne graphique: Fabio Favini.
Impression: Presses centrales Lausanne.
Correspondance à adresser à *La Gazette*, rue de la Barre 2, 1014 Lausanne.
Téléphone: 021/ 316 05 15
Fax: 021/ 316 40 52
E-mail: info.gazette@vd.ch

Michel Rubattel, nouveau secrétaire général du DINF

Pour remplacer Philippe Anhorn, qui quittera le 31 mars 2008 son poste de secrétaire général du DINF, le Conseil d'État a désigné Michel Rubattel, actuel secrétaire général adjoint.



Le Conseil d'État a estimé que sa formation de base en rapport avec les exigences du poste, ses formations complémentaires notamment en management, et sa grande expérience dans des domaines spécifiques constitutifs des missions du DINF permettront à Michel Rubattel de répondre idéalement aux exigences du poste.

Le poste de secrétaire général adjoint laissé vacant par Michel Rubattel fera prochainement l'objet d'une mise au concours.

Eric Birchmeier succède à Francis Randin à la tête du SAGEFI

Le Conseil d'État a désigné Eric Birchmeier en qualité de chef du Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI). Il succédera à Francis Randin, qui a fait valoir son droit à la retraite.



Actuel chef de la division «Comptabilité générale et gestion du risque», Eric Birchmeier bénéficie, à l'âge de 42 ans, d'une expérience de plus de dix années au sein de l'administration cantonale.

Le Conseil d'État a tenu à exprimer sa reconnaissance à Francis Randin pour son engagement inconditionnel et le travail exemplaire réalisé depuis 1998 à la tête de l'informatique cantonale puis du Service des finances avant le SAGEFI.



Votre prévoyance, vos questions

Caisse de pensions: qui contacter?

Chaque mois, la Caisse de pensions de l'État de Vaud répond à vos questions d'assurés.

Comment contacter ma caisse: « à qui s'adresser pour quel sujet et comment? »

Pour toute question relative à votre dossier de prévoyance professionnelle, vous pouvez directement contacter le Service de gestion de la CPEV, qui est administré par Les Retraites Populaires. En effet, comme nous l'avons vu dans le dernier numéro de *La Gazette*, la gestion des affaires courantes est déléguée aux Retraites Populaires sous la surveillance du Conseil d'administration de la CPEV.

Le Service de gestion de la CPEV peut être contacté de différentes manières.

Il peut tout d'abord être très aisément atteint par téléphone au numéro central suivant: **021 348 24 43**. Des informations de portée générale pourront vous y être directement données; si les renseignements que vous désirez sont plus pointus, ce sont les spécialistes de chaque secteur qui vous répondront de manière précise et personnalisée.

Vous avez également la possibilité de nous faire parvenir une demande écrite à:

**Caisse de pensions de l'État de Vaud
Les Retraites Populaires
Rue Caroline 11, Case postale 288
1001 Lausanne**

ou en l'envoyant par courriel à l'adresse suivante: **info@cpev.ch**

Enfin, si vous le désirez vous pouvez vous rendre à notre réception située à l'adresse ci-dessus, au 4^e étage, et qui est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 11h45, et de 13h30 à 16h30. Dans ce cas, il est recommandé de prendre rendez-vous au préalable.

Le site internet est une source d'information complémentaire: nous vous invitons de plus à consulter régulièrement notre site internet www.cpev.ch sur lequel vous trouvez des informations utiles et à vous inscrire à notre Newsletter qui vous tiendra informés de toutes les modifications qui pourraient vous concerner.

Suivez l'actualité de votre caisse de pensions sur le site <http://www.cpev.ch>. Faites-nous part de vos questions et réactions à l'adresse gazette@cpev.ch

Enseignement supérieur: Nouveau directeur général

Le Conseil d'État a désigné Michel Rochat en tant que nouveau directeur général de l'enseignement supérieur, suite à une mise au concours du poste qui a vu 16 candidats postuler. Actuellement directeur de la Haute École vaudoise, Michel Rochat entrera en fonction au 1^{er} février 2008. Il succédera ainsi à Christian Pilloud, qui a fait valoir son droit à la retraite.

Michel Rochat a été choisi pour son expérience technique en gestion publique et en management de grandes équipes, et tout particulièrement sa connaissance du secteur de l'enseignement universitaire.

Parmi les tâches qui attendent le nouveau directeur général de l'enseignement supérieur figurent le suivi du plan stratégique de l'Unil, la mise en œuvre de la loi sur la HEP, le développement des filières de masters au sein des HES, ainsi que le positionnement du canton de Vaud au sein du futur paysage suisse des Hautes Écoles.

Nouvelle cheffe de l'Office du tuteur général

Le Conseil d'État a désigné Noémie Helle à la tête de l'Office du tuteur général (OTG). Elle succédera le 1^{er} janvier 2008 à Marianne Bornicchia, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Âgée de 31 ans, Noémie Helle est actuellement cheffe du support juridique de l'OTG. Elle devra poursuivre la réorganisation de l'Office et son informatisation, et veiller à la mise en œuvre du nouveau droit de la tutelle issu des réformes fédérales. Elle prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2008, au moment où l'OTG sera rattaché au Département de l'intérieur.

Frédéric Rouyard change de département

L'actuel délégué à la communication du DINT, Frédéric Rouyard, change de département: il assurera la même fonction au DEC.

Jusqu'à la fin du mois de février, il sera temporairement en charge de la communication des deux départements, avec le soutien de Catherine Lavanchy, déléguée à la communication du DSE (021 316 45 14 et 078 697 11 18) qui se chargera notamment des questions relatives au Service pénitentiaire (SPEN).

En mars, il sera à temps plein au DEC.

Nouvelle grille salariale: un «plus» mieux distribué

Les négociations entre la délégation du Conseil d'État aux ressources humaines et les syndicats sur le nouveau système salarial se poursuivent, avec des propositions visant à affiner la répartition des suppléments à injecter dans la masse salariale.

À u chapitre de la nouvelle grille salariale (projet DECFO-SYSREM), les négociations de janvier entre la délégation du Conseil d'État aux ressources humaines et les fédérations du personnel ont ouvert des perspectives nouvelles. La proposition émise jusqu'ici était de consacrer 20 millions de francs à la «basculer» vers la nouvelle grille. Cette opération consistait à rapporter en dessus du minimum de la nouvelle fonction les salaires de tous les collaborateurs situés en dessous.

La nouvelle proposition vise à améliorer le salaire d'un plus grand nombre de personnes, une fois le nouveau système mis en place. Toutes les personnes dont le salaire se situe au-dessous de la ligne de progression théorique de leur classe (dite «ligne verte») seraient dès lors concernées et bénéficieraient dès la première année des avantages du nouveau système de rémunération.

La question porte désormais sur la répartition, au cours de la législature actuelle (jusqu'en 2012), d'une enveloppe globale (annuités et indexations comprises) pour cette revalorisation.

Négociation ouverte

La négociation est maintenant ouverte sur les modalités de la répartition, comme sur l'affectation de l'enveloppe: elle pourrait par exemple servir à financer, dans l'ordre, les annuités du nouveau système, le rattrapage des salaires vers la «ligne verte» et l'indexation. Alternative: priorité au rattrapage, puis aux annuités, puis à l'indexation.

«En regard de la crise financière généralisée qui s'annonce, cette proposition assurerait au personnel des perspectives de progression salariale immédiates et intéressantes», souligne Pascal Broulis. Dans ce domaine, le chef du Département des finances et des relations extérieures estime plus sage de considérer le court terme que des projections, qui restent théoriques, sur la totalité d'une carrière. «Qui peut raisonnablement dire ce qu'il gagnera dans 37 ans et demi?» se demande-t-il...

«En regard de la crise financière généralisée qui s'annonce, cette proposition assurerait au personnel des perspectives de progression salariale immédiates et intéressantes», souligne Pascal Broulis. Dans ce domaine, le chef du Département des finances et des relations extérieures estime plus sage de considérer le court terme que des projections, qui restent théoriques, sur la totalité d'une carrière. «Qui peut raisonnablement dire ce qu'il gagnera dans 37 ans et demi?» se demande-t-il...

Prochaines séances de négociations

Ce nouveau thème s'ajoute aux autres points des négociations, qui se poursuivront les 4, 19 et 22 février.

Sont arrêtés à ce stade des négociations une progression des salaires sur 27 ans et non 30 ans, ainsi qu'une amplitude de 45 %. Le thème des indemnités sera abordé lors de la prochaine séance de négociations. Enfin, la délégation du Conseil d'État est entrée en matière sur l'augmentation du salaire minimum, qui pourrait être porté à 3600 francs sur 13 mois, soit 46 800 francs par an (au lieu de 45 500 francs actuellement). De plus, l'ensemble de l'échelle de salaire projetée pourrait être rehaussée d'un pourcent. — LJ

Le Conseil d'État considère la grève du 31 janvier comme illicite

Le Conseil d'État juge illicite la grève du 31 janvier, à laquelle les associations faïtières du personnel ont appelé à participer dans le cadre de DECFO-SYSREM. Il relève qu'un tel moyen de pression doit rester un ultime recours. Or, puisque les négociations, justement prévues pour permettre au personnel de faire valoir ses revendications, ne sont pas terminées, le principe de proportionnalité qui doit prévaloir au sens de l'article 52 de la loi sur le personnel n'est pas respecté. Que la grève soit licite ou pas, les heures que le personnel prend sur son temps de travail pour y participer ne sont pas payées, et des compensations en temps ne seront pas acceptées.

Conflits au travail: le groupe Impact propose

Créé en 1999, le groupe Impact est d'abord appelé à traiter des situations de mobbing, de harcèlement sexuel ou de conflit délétère impliquant deux individus. Depuis peu, Impact offre une nouvelle prestation: intervenir auprès des membres d'une équipe ou d'un service. Les premiers résultats, encourageants, ont permis le rétablissement de la collaboration.

Le groupe Impact a été mis en place, à l'origine, pour traiter des conflits surgissant par exemple entre deux collaborateurs ou collaboratrices ou entre un collaborateur et son ou sa responsable. Toutefois, des situations impliquant des équipes entières sont également remontées au groupe Impact. Afin de pouvoir intervenir efficacement dans ce genre de situation, les quatre médiateurs d'Impact dont Nicole Golay, la directrice du groupe, ont suivi une formation particulière. Depuis, ils ont pratiqué une douzaine d'interventions à ce jour sur des équipes. Avec succès puisque les protagonistes estiment, dans la grande majorité des cas, que la communication s'est améliorée et que la confiance et la collaboration ont pu être rétablies.

Pourquoi une équipe dysfonctionne-t-elle?

Les conflits que vivent la plupart des équipes se retrouvent dans quelques modèles de base. Ainsi, ce sont parfois les membres du personnel qui demandent à leur chef de service une intervention du groupe Impact.

Impact en bref

Le groupe Impact est créé en 1999 par le Conseil d'État à la demande du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH). Il devient une entité indépendante début 2006 avec Nicole Golay, ancienne cheffe du BEFH, à sa tête. Ses membres, quatre médiateurs, psychologues et/ou juriste de formation initiale, ont pour mission d'intervenir en cas de conflit et traiter les dénonciations pour harcèlement psychologique et sexuel au sein de l'administration vaudoise. Le groupe agit en toute indépendance et confidentialité.

Le groupe Impact veille au respect des différents articles de loi – art. 6 de la Loi sur le travail; art. 328 du Code des obligations; art. 4 de la Loi sur l'égalité – relatifs à la protection de la santé, de l'intégrité et de la personnalité du travailleur. Et dispose si nécessaire d'un droit d'investigation (v. p. 6).



Le groupe Impact, de gauche à droite: Anna Terribilini (secrétaire), Francine Viret, Luc Wenger et Véronique Peddrizzini (médiateurs et médiateur) et Nicole Golay (directrice du groupe).

Leurs doléances? Un management peu clair, des absences de directives pour les travaux importants et, au contraire, des contraintes chicaniers portant sur des détails sans importance. Un manque de contrôle permettant à certains de travailler nettement moins que d'autres, d'où une inégalité de traitement qui sape l'esprit l'équipe. Des essais infructueux de dialogue avec la hiérarchie. L'équipe est démotivée, le travail s'en ressent, les conflits s'enveniment. Le chef direct est finalement désigné comme responsable de tous les maux.

Autre cas d'école: un responsable des ressources humaines contacte Impact avec l'accord du chef de service concerné. Il demande une intervention sur une équipe scindée en deux clans qui ne collaborent plus et se mettent réciproquement des bâtons dans les roues. Des allégations de mobbing font périodiquement surface. Ensuite, une grande partie de l'équipe se plaint de la cheffe qui est peu présente, ne prend pas en charge le conflit et semble n'avoir aucun intérêt pour le travail du secteur.

Enfin, un troisième exemple voit un chef de département mandater le groupe Impact pour auditionner une grande équipe et déterminer

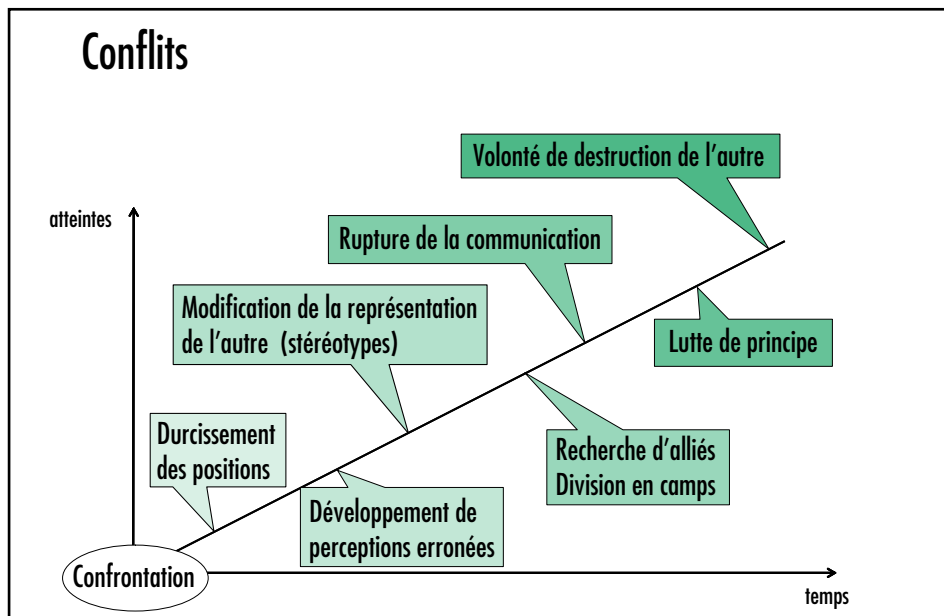
s'il est vrai que certains collaborateurs sont malmenés par une partie de l'équipe et quelles sont les raisons de ces débordements.

L'intervention d'Impact

Dans ces trois exemples, le mode d'intervention du groupe Impact suit les mêmes étapes et les mêmes règles:

1. **Analyse de la demande.** Se fait avec la ou les personnes qui sollicitent l'intervention du groupe Impact. Il est essentiel de garantir une totale transparence du processus: si ce sont des collaborateurs qui sont à l'origine de la demande, il s'agit d'informer la ou le chef de service et de vérifier son adhésion à la démarche. Si la demande provient de la hiérarchie, il s'agira de s'assurer de la collaboration de tous les membres de l'équipe.
2. **Diagnostic.** Chaque membre de l'équipe est entendu individuellement. La confidentialité est assurée. Cela signifie que la nature du problème soulevé sera rapportée mais que l'on garantit à la personne qui a évoqué ce problème de ne pas être identifiable. D'autres personnes concernées par le conflit (responsables hiérarchiques, RH, etc) sont également entendus.

sa médiation aux équipes en difficulté



3. **Compte rendu.** Les résultats des entretiens doivent faire l'objet d'un double compte rendu : à la hiérarchie d'une part et à l'équipe d'autre part. Le but étant pour Impact de fournir les éléments nécessaires au bon fonctionnement de l'équipe.

4. **Intervention.** Sur la base du diagnostic réalisé, il arrive que la hiérarchie soit en mesure de prendre des mesures correctrices et l'intervention d'Impact s'arrête là. Il arrive également qu'une intervention sur l'équipe soit nécessaire. Le contenu de l'intervention sera adapté à la nature des problèmes relevés. L'intervention peut comporter une réflexion de tous les membres sur les valeurs de l'équipe, ses objectifs, sur la manière dont le travail est organisé et sur les aspects relationnels. L'intervention peut également prévoir le coaching d'une personne qui rencontre

des difficultés professionnelles ou des problèmes liés à son attitude. Ce coaching est décidé avec l'accord de la personne concernée et celui de sa hiérarchie.

5. **Suivi.** Un suivi est toujours prévu après l'intervention, avec l'équipe et les supérieurs.

Pour que la médiation, à deux ou de groupe, aboutisse positivement, mieux vaut réagir vite, avant que les positions ne se durcissent irrémédiablement et que les protagonistes n'aient plus d'autre choix que de partir ou de tomber malade... - AG

Courrier: Groupe Impact, rue Caroline 2, 1014 Lausanne. Courriel: info.impact@vd.ch. www.vd.ch/impact.

*Permanence téléphonique: 021 316 59 99
Règlement relatif à la gestion des conflits au travail et à la lutte contre le harcèlement: www.rsv-fic.vd.ch/172.31.7.html*

Conflits au travail: ce qu'il faut éviter

La vie professionnelle est aussi constituée de contraintes inhérentes aux métiers pratiqués, aux postes occupés et aux fluctuations des relations entre individus. Ainsi, un conflit ponctuel, le stress, des conditions de travail médiocres involontaires ou des décisions administratives éventuellement désagréables mais prises et appliquées dans le respect des procédures et des personnes ne peuvent être considérées comme du mobbing ou du harcèlement.

Conditions favorisant l'émergence de conflits

Afin d'éviter qu'une équipe ne subisse l'un ou l'autre des dysfonctionnements présentés dans le texte principal et ne se retrouve dans une situation de conflits susceptible de s'aggraver comme schématiquement illustré dans le graphique ci-contre, certaines précautions doivent être prises. Une liste des choses à ne pas faire peut se résumer brièvement comme suit:

- laisser-faire du management
- management autoritaire
- communication déficiente
- problèmes d'organisation du travail
- surcharge ou sous-occupation chroniques
- mauvaise gestion du changement
- absence de règles de comportement
- absence d'éthique sur le lieu de travail.

Le rapport de force décortiqué par une spécialiste

Nombre de conflits naissent du changement ressenti comme imposé. Et pourtant le changement est inévitable, nécessaire même dans une structure comme l'administration vaudoise. Afin de mieux saisir les mécanismes de rejet ou de participation au changement, le groupe Impact et les médiatrices de l'UNIL et de l'EPFL organisent une conférence avec la psychologue, coach et écrivaine Françoise Kourilsky le 19 février prochain sur le thème: **Dépasser le rapport de force conflictuel pour conduire le changement.**

François Kourilsky considère que les relations humaines forment un système complexe qui a développé son propre équilibre ou «écologie». Conduire un changement, quelle que soit sa pertinence, implique moins une épreuve de force que le respect de cette écologie. Il faut éviter de vouloir convaincre de la nécessité de changer et il est impératif de bannir dévalorisation et condamnation, tant il est vrai que tout système humain se défend dès qu'il se sent attaqué ou nié dans sa propre logique. Ce seraient moins les réformes elles-mêmes

que la manière que l'on a de les gérer qui provoqueraient résistances, blocage, voire rejet...

Cette conférence, s'adresse aux chefs de service ou d'office, aux responsables hiérarchiques, aux spécialistes RH, ainsi qu'à tout personne désireuse d'améliorer ses relations professionnelles.

Conférence de F. Kourilsky, mardi 19 février, de 12h15 à 13h45, bâtiment Amphimax, salle Anthropos café, Dorigny. Entrée libre



Impact: l'art de démêler le vrai du faux

La médiation a le vent en poupe puisque le nombre de collaborateurs de l'administration ayant fait appel à elle ne cesse de croître. Tant mieux, car il s'agit d'une pratique qui permet de renouer avec des conditions de travail satisfaisantes en évitant le gâchis humain et financier résultant d'un conflit qui a dégénéré. Regards sur Impact avec sa cheffe, Nicole Golay.

– Avec Impact, l'État de Vaud dispose depuis neuf ans d'une structure de médiation. Qu'en est-il dans les autres cantons romands?

– Certaines administrations disposent aujourd'hui d'une structure de médiation mais dépourvue du pouvoir d'investigation qui fait la spécificité du groupe Impact. Quelques cantons sont en train d'évaluer notre situation.

– «Pouvoir d'investigation», cela veut-il dire qu'une possible intervention d'Impact peut faire peur, non?

– J'espère que dans tous les cas cela a un effet préventif et dissuasif! Il faut bien comprendre que le but premier d'une intervention d'Impact est de permettre aux personnes engluées dans des conflits d'en dénouer les fils afin que le travail puisse se poursuivre dans de bonnes conditions. Mais parfois, la médiation est impossible ou inadéquate. Et là, il est très important de disposer d'une procédure permettant d'établir formellement ce qui s'est passé.

– Quelles mesures peuvent être prises si le harcèlement est établi?

– En accord avec la Loi sur le personnel (LPers), les mesures peuvent aller du déplacement au retrait de responsabilité, jusqu'au licenciement. Ces mesures sont prises par la ou le chef de service ou le Conseil d'État en fonction de la gravité du cas. Cela pré-suppose une enquête minutieuse qui exige un fort investissement en temps (pas loin de 200 heures) et beaucoup de rigueur méthodologique. Car à ce stade, il est fréquent que des avocats entrent dans la procédure puisque les protagonistes ont le droit de se faire accompagner pendant l'enquête.

– Comment se déroule le quotidien d'Impact?

– Beaucoup d'entretiens, avec des personnes ayant des fonctions très diverses, issues de tous les secteurs de l'administration. Je note avec satisfaction que la médiation est de plus en plus demandée, preuve de l'efficacité de cette méthode. Les gens sont conscients qu'il vaut la peine d'entreprendre quelque chose avant qu'un conflit ne dégénère complètement.



– Qui contacte Impact?

– Le plus souvent ce sont des collaborateurs ou des collaboratrices. Mais de plus en plus de chef-fe-s de service ou d'entité s'adressent désormais à nous.

– Difficile d'apprécier la gravité d'une plainte pour harcèlement?

– Avec l'habitude, nous pouvons aujourd'hui assez rapidement estimer si une plainte pour mobbing ou harcèlement sexuel est plausible ou non. Nombre de plaintes sont bien sûr fondées mais il arrive parfois qu'une personne se pose en victime et soit prête à aller jusqu'au bout d'une plainte injustifiée. À nous ensuite

de démêler le vrai du faux en interrogeant l'ensemble des protagonistes.

– Une personne ou une équipe dysfonctionnent, que peuvent-elles faire?

– Lorsque le désir de changement est réel et la motivation avérée, nous proposons une médiation ou des séances de coaching (3 à 10 séances), individuel ou de groupe, qui donnent des pistes permettant de modifier les comportements problématiques et de clarifier les objectifs à atteindre.

Dans la pratique, il nous arrive toutefois de buter sur des personnes complètement réfractaires à la critique ou à la modération, et qui pour dissimuler par exemple des incompétences, se murent dans des accès d'autoritarisme absurde. On ne peut rien proposer à des personnes qui ne veulent pas ou ne peuvent pas changer pour des raisons qui relèvent de troubles de la personnalité (paranoïa, perversion).

– Le nombre de médiations augmente. Impact est-il débordé?

– Les agendas sont archipeins! Nous tentons par tous les moyens d'alléger les procédures et, avec l'aide d'un juriste, nous sommes en train de dépoussiérer notre règlement afin de formaliser le principe des pré-enquêtes. Celles-ci nous permettront, le cas échéant, le classement rapide de plaintes non fondées et nous épargneront des dizaines d'heures de travail inutile!

Propos recueillis par Annika Gil

L'activité du groupe Impact en chiffres

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre d'entretiens	339	350	261	278	359	304	295	302
Nombre de cas*	92	70	54	80	81	83	92	93
Médiations	8	16	7	19	25	23	32	32
Investigations	10	5	6	8	3	9	7	9

*Un cas peut générer plusieurs entretiens

Cybertaxateurs: une nouvelle profession

Comment s'organise la filière de l'administration centrale des impôts (ACI) pour traiter nos déclarations de citoyens contribuables? Qui en sont les acteurs et quels sont les métiers concernés? Une réalité méconnue mais aussi nouvelle à découvrir dans une vidéo sur le site cantonal ainsi que sur Intranet dans une version plus détaillée pour les collaborateurs de l'État de Vaud. L'accent y a été mis plus particulièrement sur la présentation d'une nouvelle profession née de la fusion des compétences du taxateur et du traitement informatique des données contenues dans une déclaration électronique.

www.archives.vd.ch/profession-impots/profession-aci/profession-aci.html



Julianne Bonjour, cybertaxatrice, présentant son métier à Isabel Balitzer-Domon dans une vidéo à voir sur l'Intranet.

Renouvellement des autorités judiciaires

Jeudi 17 janvier, quelque 120 magistrats de première instance ont prêté serment au château de Chillon.



Présidé pour la première fois de son histoire par une femme, en la personne de Muriel Epard (photo), le Tribunal cantonal a procédé le 17 janvier dernier à la prestation de serment des magistrats professionnels de première instance.

Lors d'une cérémonie qui s'est tenue au Château de Chillon, le juge d'instruction cantonal, les présidents et vice-présidents des tribunaux d'arrondissement, les présidents du Tribunal des mineurs, les présidents du Tribunal des baux, les juges du Tribunal des assuran-

ces, les juges d'instruction, les juges d'application des peines ainsi que les juges de paix ont promis d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud.

Conformément à la Constitution, les juges et les juges suppléants du Tribunal cantonal sont élus par le Grand Conseil pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit le renouvellement du Grand Conseil. Quant aux magistrats de première instance, ils sont nommés par la Cour plénière du

Tribunal cantonal pour cette même durée.

La prestation de serment des magistrats de première instance intervient quelques semaines après la fusion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif. En effet, le 1er janvier de cette année, le Tribunal administratif est devenu la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. C'est la Cour plénière réunie, composée désormais de 29 juges cantonaux, qui a procédé au renouvellement des autorités judiciaires pour la législature 2008 – 2012.

Consolidation de l'informatique cantonale

L'informatique cantonale vaudoise est entrée en 2006 dans un ambitieux projet de réorganisation, regroupant les anciennes unités informatiques départementales au sein d'une seule direction des systèmes d'information (DSI). Pour finaliser ce processus dans un contexte difficile et exposé médiatiquement, le Conseil d'État a validé un programme d'actions élaboré par l'Unité de conseil et d'appui en management & organisation (UCA).

Une structure de projet renforcée est mise sur pied pour

mettre en œuvre les mesures prioritaires du programme d'actions. Celles-ci portent sur la formalisation des décisions, la consolidation de l'organisation interne, la communication et la gestion des ressources humaines.

Audit de conformité

Un audit de conformité sera conduit en 2009-2010, une fois la structure et les processus stabilisés. Il permettra de vérifier l'adéquation de la nouvelle organisation avec les missions de l'informatique cantonale.

Tous les collaborateurs du SIPAL réunis



Pour la première fois ce 11 janvier, le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), né de la fusion de l'ancien Service des bâtiments et de l'ancien Service immobilier et logistique, s'est réuni au complet. L'occasion pour son chef Philippe Pont (photo) de dresser un bilan de l'année écoulée et de fixer les objectifs du service pour 2008.



La Cour des comptes prend ses marques

La Cour des comptes s'installe au cœur de Lausanne. L'institution, créée par la nouvelle Constitution, doit aider l'État à faire le meilleur usage possible des deniers publics. Son champ de contrôle s'étend des autorités cantonales aux communes et au secteur parapublic. Elle s'intéressera aux subventions, aux risques, mais aussi au fonctionnement de l'administration.

Les cinq magistrats élus l'an dernier doivent d'abord mettre sur pied leur organisation, puis leur programme de travail. Avec une forte résolution: oublier au plus vite l'ambiance pénible liée aux tensions politiques qui ont marqué leur élection par le Grand Conseil.

«Nous savons, admet Jacques Guyaz, que nous avons été élus en fonction de nos attaches politiques respectives, mais il y a une chose qui est déjà parfaitement claire entre nous: nos sympathies politiques ne doivent jouer aucun rôle dans le fonctionnement de la Cour des comptes, aussi bien dans le choix des domaines que nous déciderons d'investiguer que dans la manière dont les investigations seront conduites et

exploitées. C'est une règle absolue, dont dépendent l'efficacité et la crédibilité de l'institution. Et c'est conforme au serment que nous avons prêté devant le Grand Conseil en acceptant notre charge.»

Dans les locaux fraîchement repeints occupés naguère par la banque Rothschild, les magistrats se trouvent devant une page blanche. Ni la Constitution ni la loi ne précisent comment ils doivent s'organiser, comment ils doivent collaborer entre eux, ou de quels dossiers ils doivent s'occuper en priorité. C'est leur affaire. C'est aussi un aspect très tangible de l'autonomie de la Cour des comptes, dont le président du Conseil d'État a rappelé l'importance lors de la petite cérémonie de remise des locaux

aux magistrats, le 8 janvier dernier (voir article ci-dessous).

Répartition des rôles entre la Cour des comptes et le CCF

L'une des craintes exprimée dans le débat politique sur la mise en place de la Cour des comptes était que celle-ci fasse double emploi avec le Contrôle cantonal des finances (CCF). Sur ce point, les cinq magistrats sont très sereins, car les missions de la Cour des comptes sont complémentaires à celles du CCF. La loi prévoit expressément une coordination entre les deux organismes. Jacques Guyaz: «Le rôle de la Cour des comptes sera d'évaluer l'efficacité et l'efficience des dépenses de l'État. Par exemple,



De la banque Rothschild à la Cour des comptes

C'est à la rue Langallerie que la Cour des comptes s'est installée, dans des bureaux qui avait abrité précédemment la banque privée Rothschild. Les locaux ont été inaugurés officiellement le 8 janvier, en présence notamment du président du Conseil d'État et des membres de la Cour.

En mai 2007, le Département des finances et des relations extérieures mandait le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) pour trouver des bureaux pour cinq magistrats et trois collaborateurs administratifs. Ils devaient se situer au centre de Lausanne, à proximité des transports publics.

«L'État ne disposant pas des locaux appropriés, seule la solution d'une location auprès de tiers pouvait être envisagée», explique Philippe Pont, chef du SIPAL. «Les recherches se sont portées notamment dans la vallée du Flon. C'est finalement avec la Compagnie financière Tradition qu'un accord a été trouvé pour la location de 270 m² au rez et sur une partie du 1^{er} étage de leur immeuble de la rue Langallerie 11, à proximité de l'arrêt Bessièrès du m2». Le propriétaire a pris en charge des travaux mineurs d'aménagement et l'État, les frais d'équipement (mobilier et informatique).

lorsque nous examinerons l'usage de subventions de l'État, nous nous demanderons principalement si ces subventions servent l'intérêt public ou poursuivent efficacement les objectifs au nom desquels elles ont été attribuées. Une subvention peut être inefficace ou inutile tout en étant parfaitement légale... »

Evaluation des politiques publiques

L'autonomie de la Cour des comptes lui permettra de déployer ses investigations dans un domaine pratiquement vierge pour le Canton de Vaud: l'évaluation des politiques publiques. Il s'agit, après qu'une loi a été approuvée et mise en vigueur, d'examiner quels effets réels elle entraîne et si ces effets concordent avec l'intention initiale du législateur. Ce type d'analyse n'est pas similaire à celles qui relèvent du contrôle financier ou juridique. Il demande une interprétation de l'intention du législateur, qui n'est pas toujours limpide, et peut conduire à des situations politiquement délicates lorsqu'il aboutit à constater qu'une loi a produit des effets inverses à ses buts déclarés. Pour prévenir les reproches d'arbitraire ou de parti pris qui pourraient leur être adressés en de telles occasions, les cinq magistrats veilleront à publier des rapports sur lesquels ils sont tous d'accord; la possibilité de publier des rapports de minorités, prévue par la loi, ne devrait être utilisée qu'exceptionnellement.

Interventions dans l'administration

L'administration cantonale est évidemment dans le champ d'investigations de la Cour des comptes. N'importe quel collaborateur pourra lui signaler les dysfonctionnements qu'il constate dans son secteur d'activité (voir ci-contre art. 27 de la loi). La Cour ne traitera que les cas qui relèvent de son mandat, c'est-à-dire qui lui paraîtront intéressants sous l'angle de l'efficacité et de l'efficience de l'administration. La manière dont seraient traitées les dénonciations anonymes n'est pas réglée pour l'instant. Malgré son nom, la Cour des comptes n'est pas un tribunal et ne prononcera pas de sanctions. Elle se bornera à publier des rapports et à formuler des recommandations. Un peu comme un organisme de consultants, mais avec une différence majeure: son indépendance est garantie par la loi. Elle a par ailleurs l'obligation de dénoncer à l'autorité judiciaire les situations délictueuses qu'elle pourrait déceler au cours de ses investigations.

Pour l'heure, la Cour des comptes s'organise. Elle doit concevoir son fonctionnement interne, définir ses critères, déterminer



Les cinq magistrats de la Cour des comptes, sur les marches de l'escalier en colimaçon des locaux de Langallerie. De gauche à droite: Anne Weill-Lévy, Eliane Rey, Jacques Guyaz (devant), Jean-Claude Rochat et Stefano Granieri.

le type de relations qu'elle entretiendra avec d'autres organismes de contrôle, comme le CCF ou l'autorité de surveillance des finances communales. «N'attendez pas de résultats dans les semaines qui viennent, avertit Jacques Guyaz. Nous devons prendre

le temps de mettre en place les bonnes structures et les bons outils, de manière à pouvoir être, ensuite, aussi rapides et efficaces que possible dans le traitement des dossiers que nous choisirons.»

LR

Bases légales de l'activité de la Cour des comptes

Article 166 de la Constitution cantonale

1. La Cour des comptes se compose de cinq membres, élus pour une période de six ans et rééligibles une fois. Ces membres sont élus par le Grand Conseil, sur préavis de la commission de présentation prévue à l'article 131.
2. La Cour des comptes assure en toute indépendance le contrôle de la gestion des finances des institutions publiques désignées par la loi ainsi que de l'utilisation de tout argent public, sous l'angle de la légalité, de la régularité comptable et de l'efficacité.
3. Elle établit elle-même son plan de travail. Exceptionnellement, le Grand Conseil peut lui confier des mandats.
4. Elle publie les résultats de ses travaux, dans la mesure où aucun intérêt prépondérant, public ou privé, ne s'y oppose.

Extraits de la loi du 22 nov. 2006 sur la Cour des comptes

Art. 24. – La Cour des comptes procède :

- a) au contrôle de l'utilisation de tout argent public;
- b) au contrôle de la gestion financière, notamment sous l'angle du principe d'efficience, ainsi qu'à la vérification de l'évaluation de la gestion des risques des entités soumises à son champ de contrôle;
- c) à l'examen des investissements qui bénéficient de subventions, prêts ou garanties de l'État.

Art. 27. – La Cour des comptes est libre de donner suite ou non à des signalements portés à sa connaissance, en rapport avec des faits entrant dans ses attributions. Sa non-entrée en matière n'est pas motivée.

Art. 30. – La Cour des comptes établit elle-même son plan de travail.

L'État renforce son expertise dans la cond

Le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) dont l'objectif est de garantir et d'améliorer le cadre de vie d'une part importante de la population vaudoise (voir *Gazette* n°184) a été remis fin 2007 à la Confédération pour évaluation. C'est un projet aussi rare que stratégique pour le Canton. Mais il pourrait devenir le modèle de nombreux projets à venir: multipartenarial, nécessitant des modes de conduite nouveaux, incluant très en amont la concertation à plusieurs niveaux politiques, techniques et publics.

À la tête du PALM depuis 2006, Pierre-Yves Delcourt, chef de projet au Service du développement territorial (SDT), est témoin d'une évolution fondamentale. «Les projets deviennent plus complexes et nécessitent des consensus solides. Les communes revendiquent un partenariat à parts égales. Un management de projet innovant s'impose auquel les responsables cantonaux doivent s'adapter».

Nouveau management

Les enjeux du PALM sont immenses. Outre les projets d'urbanisation, des investissements prioritaires sont prévus pour quelque 1,8 milliard de francs afin d'améliorer les infrastructures de transports. À cette échelle, le système du mandat suivi d'une validation politique et d'une annonce publique ne vaut plus. «Il faut intégrer les partenaires dès l'origine du projet. Les rôles et les pouvoirs respectifs des communes et du Canton prennent une autre valeur dans la négociation.

La conduite de projets complexes impliquant de nombreux partenaires implique un investissement important de la part des services concernés. De nouvelles méthodes apparaissent. Comme pour les projets d'agglomération ou le projet du réseau d'axes forts de transports publics.

La conduite de ce type de projet demande un savoir-faire particulier.

Expertise utile aux autres services

La gestion de projets complexes nécessite par exemple une bonne expertise en participation publique. «L'expérience du PALM et l'élaboration du nouveau Plan directeur cantonal nous ont permis de définir et tester un catalogue de règles propres à ce type d'exercice. Nous pourrions proposer un accompagnement méthodologique aux autres services. Je viens de terminer un travail de mémoire à l'IDHEAP sur la participation publique dans la gouvernance territoriale. Ses conclusions pourront être mises à disposition de l'État sous forme de guide», propose Pierre-Yves Delcourt.

Coordination dévoreuse de temps

La conduite de ces gros projets complexes et sensibles politiquement implique une participation très gourmande en temps et en ressources. Les réunions de concertation entre partenaires politiques et techniques sont multipliées. Le PALM occupe 1,6 ETP pour sa conduite au SDT, auquel il faut ajouter une implication forte des

responsables politiques et tous les appuis, parfois importants, des autres services, notamment mobilité (SM), forêt, faune et nature (SFFN), eaux sols et assainissement (SESA), communes et relations institutionnelles (SECRI), économie, logement et tourisme (SELT), environnement et énergie (SEVEN).

Création d'un bureau du PALM

Le Canton n'entend pas rester à la tête du projet. Il en avait pris la conduite en 2003 pour garantir sa mise sous toit dans les délais fixés par la Confédération. Le système s'est mis en place avec l'impulsion donnée par le développement de l'Ouest lausannois qui avait publié son Schéma directeur en testant une démarche dont pouvait s'inspirer le PALM. L'impulsion du fonds d'infrastructures de la Confédération est venue au même moment, précipitant les choses.

La première mission de pilotage étant remplie avec le transfert du dossier à Berne, la responsabilité de la mise en œuvre du PALM peut être transférée à un bureau technique cofinancé par l'État qui sera rattaché à Lausanne-Région dès ce printemps. Ce bureau ne chômera pas avec les projets transversaux et la coordination avec les Schémas directeurs de l'agglomération, sans compter les élargissements de la démarche que Berne pourrait proposer sur d'autres thématiques que celles de l'urbanisation ou des transports. Et il aura aussi à veiller à la cohérence du projet et au respect de l'engagement de chacun des partenaires.

«Ce n'est nullement un abandon», précise Pierre-Yves Delcourt. «Le Canton continue à participer financièrement et à mettre ses compétences à disposition. Le PALM a permis à une nouvelle culture de gestion de projet de se développer à l'État. Le chef de projet court-circuite souvent l'organisation traditionnelle. Il est en prise directe avec les partenaires du projet à différents niveaux comme avec les responsables politiques. Il bénéficie d'une grande autonomie qui, outre la satisfaction qu'elle procure, contribue surtout à l'efficacité du travail. — JC



Pierre-Yves Delcourt, au Service du développement territorial, a assumé la conduite du Projet d'agglomération Lausanne-Morges ces deux dernières années, glanant une expérience qui pourra être utile à d'autres chefs de projets multipartenariaux à l'État.

Suite de grands projets multipartenariaux

Mobilité et axes forts

Le calendrier du projet des axes forts de transports publics en site propre lancé dans le cadre du PALM impressionne par une succession d'échéances très rapprochées. Les exigences fédérales liées au fonds d'infrastructures imposent ce rythme accéléré. Après 10 mois de travaux préparatoires pour accorder l'ensemble des partenaires sur le cahier des charges et l'organisation du projet puis effectuer un appel d'offres sur les marchés publics, les études ont démarré en mai 2007. Le projet fixait à janvier 2008 la définition d'un réseau et le choix d'un axe fort prioritaire à réaliser. Il évalue à mi-2008 le dépôt d'une demande de crédit d'étude au Grand Conseil, puis une demande de crédit d'ouvrage fin 2009 et une mise en chantier dans la période 2011-2014.

Une nouvelle ligne de tram

Pour ce qui est de la première étape, la course contre la montre est gagnée. L'image



L'étude du réseau d'axes forts de transports publics urbains a permis de définir un axe prioritaire à développer entre Bussigny et le Nord lausannois en passant par le Flon au centre ville.

du futur réseau d'axes forts de transports publics de l'agglomération Lausanne-Morges a été décidée. Une conférence de presse l'a dévoilée publiquement le 17 janvier. Le réseau des axes forts se composera de lignes de bus en site propre, renforcées et prioritaires ainsi que d'une ligne de tram entre Bussigny et le Nord lausannois en passant par Renens, Malley et le centre-ville de Lausanne.

Mais il reste des étapes et le Service de la mobilité devra savoir gérer son effort. «La pression est forte face à ces délais très courts», reconnaît Vincent Krayenbühl, chef du service de la mobilité (SM). «Mais l'organisation de ce projet est pour nous relativement classique.» Un manuel de projet réglant les modes de fonctionnement et les responsabilités des partenaires a été mis au point tout comme les règles de communication. Puis une délégation politique, une coordination technique, une équipe de projet, une cellule de communication et un groupe de concertation réunissant des représentants de la société civile ont été créés.

Le SM et les tl se sont fortement engagés, avec des mandataires compétents et l'appui des services techniques des communes partenaires. Des services de l'État ont aussi pris part à l'exercice, intervenant souvent en amont, comme le SDT et le SELT.

Nouvelles approches anticipées

À la tête du projet, Federico Molina, responsable de la division planification au SM, y a consacré la majeure partie de son temps, assumant une charge très lourde ces trois derniers mois. «Grâce à l'évolution de l'ancien Service des transports et la



Federico Molina, responsable de la division planification au SM (au centre), coordonne et participe à la concertation et à l'information sur le projet Axes forts qu'il conduit.

concentration des compétences liées à la mobilité dans notre service, nous avons anticipé les nouvelles approches en matière de développement de transports», précise Vincent Krayenbühl.

Pour le chef de service, les projets d'agglomération représentent une forte charge. «On y sévit dans tous les secteurs. Et le travail sur ces projets où les situations et les problèmes s'interpénètrent ne fait que commencer! Aujourd'hui, l'approche doit être globale car l'agglomération se présente comme une structure continue. Plus question de considérer un problème local isolément. De plus, les transports publics doivent absorber la croissance générale de la mobilité des personnes afin de limiter le trafic et la pollution.» Les délais courts ne rebutent pas Vincent Krayenbühl. «Ils dynamisent les projets, mais il faut des personnalités très compétentes pour les mener, soutenus par d'excellents mandataires et bénéficiant d'un fort appui politique.» — JC

Les milliards du fonds d'infrastructure

Le fonds d'infrastructure de la Confédération sert à financer les voies de communication dans les agglomérations ainsi qu'à achever et à compléter le réseau existant des routes nationales. Pas moins de 20 milliards de francs sont disponibles sur une durée de 20 ans, dont 6 milliards au titre des contributions fédérales pour les infrastructures du trafic d'agglomération privé et public. Cette manne ne sera pas répartie selon le modèle de l'arrosoir. Les projets d'agglomérations touchant le territoire vaudois sont en concurrence avec une trentaine d'autres projets d'agglomération en Suisse. Du jugement de la Confédération sur leur qualité et leur aboutissement dépendra la hauteur de la participation fédérale qui pourra atteindre jusqu'à 50 % du financement des infrastructures de transports. Le PALM vise un financement à hauteur de quelque 900 millions de francs. L'analyse des projets aura lieu en 2008 pour la première tranche de crédits 2011-2014.

La Boussole 21 sur le web

En matière d'aide à la décision, l'outil «Boussole 21» évalue à quel point un projet répond aux critères du développement durable. Elle vous guide désormais via internet.

Inscrits dans le programme de législature 2007-2012, les objectifs de développement durable du Conseil d'État ancrent l'action politique et indiquent la direction à prendre, l'exemplarité de l'État servant de moteur. Dans ce cadre, une utilisation plus systématique des outils d'évaluation de projets ou de programmes, tels que la *Boussole 21*, est attendue.

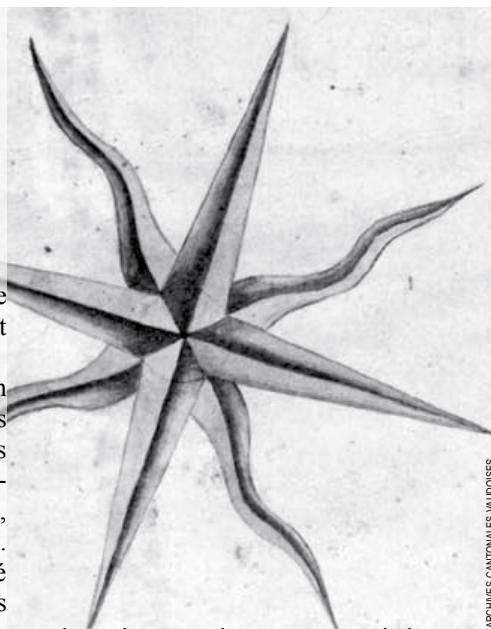
Intégrer le développement durable dès la première phase d'un projet

La *Boussole 21*, outil d'aide à la décision accessible sur le site www.boussole21.ch, est destiné aux responsables de projet et aux décideurs appelés à intégrer le développement durable en amont de leur démarche. En moins d'une heure, elle permet de mettre en évidence les impacts positifs et négatifs d'un projet dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales. Cette interface conviviale permet ensuite de communiquer aisément sur le projet ou de renseigner sur ses conséquences en termes

de développement durable dans le cadre d'un EMPD (Exposé des motifs et projet de décret).

La mise en œuvre de l'Agenda 21 selon les objectifs du Conseil d'État est sous la responsabilité des départements et des services. L'Unité de développement durable agit comme centre de compétences, d'appui et de coordinateur de la démarche. C'est dans cet esprit qu'elle a développé la *Boussole 21*. Ainsi, avec les Indicateurs de développement durable pour le canton, *Boussole 21* rejoint les outils d'évaluation éprouvés, développés depuis une dizaine d'années par la Confédération et diverses collectivités.

«Penser globalement et agir localement» est un des principes fondamentaux du développement durable. Chacun à son échelle étant en mesure de contribuer à favoriser le développement durable, la disponibilité de la *Boussole 21* sur le web en fait un outil désormais accessible aux autres acteurs du développement durable concernés par



A l'instar de cette rose des vents qui orientait les lecteurs d'une carte d'Etoy du XVII^e siècle, la «Boussole 21» guide les concepteurs vers des projets répondant de façon optimale aux critères de développement durable.

l'Agenda 21 que sont les communes, les milieux économiques et la société civile.

L'Unité de développement durable se tient à disposition pour présenter la *Boussole 21* et faciliter son utilisation dans le cadre des missions des services.

Site Développement durable de l'État de Vaud: www.vd.ch/durable

N'entre plus qui veut dans les bâtiments du DINF comme dans un moulin

Afin d'améliorer la sécurité des bâtiments du Département des infrastructures à la Riponne, les accès multiples en sont désormais contrôlés.

Depuis le début janvier, un système de contrôle d'accès a été mis en place dans le bâtiment Riponne-Université, qui abrite la plupart des services du Département des infrastructures et le Service du développement territorial. Le but est de protéger les collaboratrices et collaborateurs d'actes de malveillance. En effet, ces dernières années, il y a eu de nombreux incidents, vols dans les bureaux ou présence de toxicomanes dans les étages.

La sécurisation des accès du bâtiment a toujours été problématique en raison de sa grande taille, ses multiples entrées, la complexité des niveaux d'accès (rue du Tunnel, place de la Riponne, rue des Deux-Marchés, avenue de l'Université), ainsi que par le nombre de services différents qui l'occupent. De plus, l'absence d'entrée unique et le nombre de réceptions des services ne

permettaient pas de canaliser et de contrôler les visiteurs du site.

Dans le cadre de la constitution du Service du développement territorial et l'arrivée des collaborateurs de l'ex-Service des améliorations foncières, des roades de services ont été effectuées dans le bâtiment et désormais toutes les réceptions sont situées du côté des cages d'escaliers des entrées A et C.

Limitation d'accès au public

Désormais, le public ne peut accéder au bâtiment que par les entrées A (Riponne 10) et C (Université 5), pendant les heures d'ouverture des bureaux (07h30 - 12h et 13h30 - 17h). En dehors de ces heures, l'interphone placé à côté des entrées permet au public de s'annoncer à la personne qu'il vient visiter (taper les 5 derniers chiffres du numéro de téléphone).

Camionnettes propres pour le Service des routes

Le Conseil d'État a décidé de concrétiser son Agenda 21 en autorisant le Service des routes à commander 37 camionnettes pour un montant total de 1 706 500 francs pour l'entretien des routes cantonales. Homologuées Euro4, équipées de filtres à particules, ces camionnettes permettront de réduire de 35% les émissions de CO₂ par rapport à la situation actuelle. Soit un pas important pour la réduction des émissions du principal gaz à effet de serre.

Les 37 camionnettes viendront compléter le parc qu'utilisent les équipes de cantonniers des routes cantonales qui comprend 21 véhicules légers et quatre camions. La flotte actuelle étant insuffisante, les cantonniers doivent souvent utiliser leurs véhicules privés pour se rendre sur leurs lieux de travail, le long des routes cantonales.

Cet achat permettra d'augmenter les synergies entre les groupes d'exploitation des routes nationales et celles des routes cantonales.



«Gazette +» dans l'Intranet

La Gazette prend pied dans l'Intranet de l'État de Vaud. Vous y trouverez, à l'enseigne de «Gazette +», l'essentiel des informations présentées dans ce journal sous une forme adaptée à l'écran. Le «+» s'explique par les liens, les images et les documents supplémentaires qu'offre l'intranet pour chacun des thèmes traités.

Par exemple, en plus de l'article publié aux pages 8 et 9 de cette Gazette, La «Gazette +» de l'Intranet offrira une série de photos (en couleurs) de la Cour des comptes ainsi que des liens sur les textes complets de la loi et de la constitution concernant la Cour des comptes.

Bourse d'échange cadeaux

Le Père Noël a fini sa tournée 2007. Peut-être vous a-t-il gratifié d'un pull dont rien que la vue vous fait mal aux yeux, ou d'un objet dont vous ne voyez toujours pas l'utilité... Que faire?

Nous vous proposons de le mettre dans notre bourse d'échange de cadeaux sur Intranet. La méthode est simple: envoyez un courriel qui décrit l'objet, accompagné si possible d'une photo, à l'équipe de La Gazette à: info.gazette@vd.ch.

Votre demande d'échange sera ensuite publiée et suscitera peut-être l'intérêt de quelqu'un avec lequel vous déciderez des termes de votre échange.

Bien entendu, cet espace demeure ouvert tout au long de l'année et ne se limite pas aux seuls cadeaux de Noël!

www.vd.ch/Intranet/communication/petitesannonces/echange_cadeaux



Conciergerie des bâtiments cantonaux de la place du Château, José Neri a pour mission de hisser le drapeau vaudois sur la place tous les mardis matin lorsque le Grand Conseil tient séance (on le voit en vidéo dans l'Intranet)

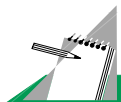
cathédrale), il a noté dans son agenda les dates et les manifestations qui méritent d'être signalées... et au vénérable Saint-Maire de pavoiser. Ainsi, le 24 janvier (dès 7h) et le 14 avril, les couleurs cantonales flottent au sommet du château respectivement en l'honneur de l'Indépendance vaudoise et de l'entrée du Canton de Vaud dans la Confédération. Tandis que le 1^{er} août c'est au tour du rouge et blanc du drapeau national de dominer. Alors que les bleus plus «exotiques» des drapeaux de l'Union européenne et des Nations Unies célèbrent la Journée de l'Europe le 9 mai et l'entrée de la Suisse à l'ONU le 10 septembre (2002).

L'exercice est vertigineux puisque le mât du château, télescopique, se manœuvre à l'aide d'une manivelle depuis l'intérieur du grenier. Le sommet de ce dernier n'est atteint qu'après avoir gravi une longue et étroite échelle métallique. Le tout dans la pénombre et la poussière avant de pouvoir aspirer une goulée d'air frais, la tête glissée au travers d'une trappe percée dans la toiture (voir photo en première page). José Neri se souvient qu'autrefois, l'exercice était bien plus périlleux puisqu'il fallait grimper sur le toit pour y fixer un mât sur l'une des flèches. Au fait, qui sait où a disparu le drapeau original du château? Sans doute a-t-il été prêté une fois et «on» a omis de le rendre... à moins qu'il ait été remisé dans un coin aujourd'hui tombé dans l'oubli. — AG

Neuf heures trente, un mardi matin de janvier. Dans la grisaille silencieuse qui enveloppe le château et les bâtiments alentours grince une poulie. S'élance alors dans le ciel vif, presque saugrenu avec son ardeur ondulante et ses ors scintillants, le drapeau vaudois. Il déclame à coup de claquements la tenue en contrebas, dans le Palais de Rumine, d'une séance du Grand Conseil.

Drapeaux vaudois, suisse, européen et onusien

Depuis 17 ans, d'abord en qualité de suppléant puis de responsable, José Neri a pour mission de hisser les différents drapeaux que le protocole exige. Soit sur l'estrade devant le château soit au faite dudit château. Conciergerie en charge des bâtiments administratifs situés dans la Cité (sauf la



À vendre: appareil Ab-doer pour abdominaux, en position assise, acheté 300.- et laissé pour fr. 90.-, pour cause de non utilisation. Utilisé qu'une seule fois. Tél.: 021 635 45 50 (le soir) ou j.sonnard@freesurf.ch

À vendre: ordinateur portable neuf Toshiba A200. Intel Core Duo (Centrino) 1.87 Ghz. 1 Go RAM. Disque dur 160Go. Lecteur/Graveur DVD. Windows Vista. Microsoft Office Family 2007. Webcam intégrée 1.3 Megapixel. Port SDCard. 4 ports USB. Sous garantie jusqu'au 01.07.08. Prix: frs 1600.-. Plus d'infos: julien.ballis@vd.ch ou 021 316 08 03.

À vendre: DVD Recorder LG, graveur DVD, -RW/-R, RW compatible, pour cause de double utilisation, laissé à fr. 90.-. Tél.: 021 635 45 50 (le soir) ou j.sonnard@freesurf.ch

À vendre: DVD de marque United, lecteur DVD - VCD, CD, MP3, HD CD, jpeg player, pour cause double utilisation, fr. 50.-. Tél.: 021 635 45 50 (le soir) ou j.sonnard@freesurf.ch

À vendre: plusieurs cages pour oiseaux/perruches complètement équipées. Différentes grandeurs. Prix: de frs 50.- à 100.-. Tél.: 076 328 20 65 ou m.fly@bluewin.ch

À vendre: piano droit Fazer, en bois brun foncé, en bon état, à liquider. Prix: frs 700.-. Tél.: 079 219 09 60.

À vendre: jolis canapés jaunes microfibre 2+3 places avec pouf. 1x 2 places avec accoudoirs et 1x 3 places avec accoudoirs. Très bon état. Facile d'entretien. Pas trous ni déchirures. À prendre sur place. Prix: frs 500.-. Tél.: 021 803 33 48, le soir ou aligar@bluewin.ch.

À vendre: jolie commode en pin naturel IKEA, 7 tiroirs dont 5 grands et 2 petits. Dimensions: largeur 150 cm, hauteur 86 cm, profondeur 51 cm. À prendre sur place! Prix: frs 90.-. Tél.: 021 803 33 48 le soir ou aligar@bluewin.ch.

À vendre: canapé d'angle Microfibre Amaretta. Salon d'angle (268x216x87) + pouf (60x66x40). Couleur mandarine, état impeccable. Acheté en mars 2006 frs 6'500.-, cédé 2'000.-, cause double emploi. Tél.: 079 273 29 89.

À vendre: cause déménagement, 1 table à manger rectangulaire en bois massif de 2,20 m de long, cadre et piètement bois massif teinté chêne rustique avec ses 6 chaises en bois: prix: Fr. 400.-. Trois luminaires en fer forgé (en forme de roues de char) avec 6 lumières en forme de bougies; prix: 50.-. Tél.: 021 862 72 20.

À vendre: cause double emploi, machine à laver le linge Miele W-Special V. 1300

tours/min. Achetée en sept. 05 frs 1'600.-, vendue frs. 950.-. Tél.: 079 679 39 68 (région Yverdon).

À vendre: suite à un déménagement, frigo-congélateur Siemens Vario Electronic**** Haut: frigo: 198 litres; bas: congélateur 2 bacs: 65 litres. Valeur à neuf: 1100.- (2000), prix de vente: frs 400.-, à discuter. Lave-vaisselle PrimoTecq GS 99.2. Valeur à neuf: frs 980.- (sept. 2004), prix de vente: 200.-, à discuter. Pour tout renseignement: Christian Bobillier - 079/549 83 73

À vendre: coffre de toit Thule Ocean 500, céder à frs 250.-. Tél.: 079 305 37 50

À vendre: 1 paire de bottes motocross SIDI «flex» rouge, point.43, peu portées, frs 250.-. 2 casques motocross (1 neuf) Arai VX-PRO «Artco Design», taille L, vendus avec lunettes Okley: 1 neuf 450.-, 1 occas. 300.-. Prix neuf: frs 775.- (sans lunettes). Prix des articles à discuter. Tél.: 076 328 20 65 ou m.fly@bluewin.ch.

À vendre: BMX Stoke Cuba, BMX 20, Frame, Cro-Mo, Forke: Cro-Mo, Alu BMX V-Brake, Single Speed, env. 15,2 kg, taille: 25 cm. Valeur à neuf: frs 499.-, vendu 300.-, à discuter. Tél.: 079 484 71 04.

À vendre: BMW 328 I, bleu, 87'000 km jantes alu été, hiver, parfait état, expertisée en sept 2007. Prix: 17'000.-. Tél.: 079 271 93 01.

À vendre: Audi A3 bleu métallisé, 1999,- automatique, 78'000 km. Véhicule très soigné, non fumeur, intérieur alcantara gris. 4 jantes été + hiver. Courroie distribution déjà faite, freins + plaquettes neufs. Prix: 12'500.-, à discuter. Photos sur demande. Tél.: 079 579 51 74 ou merloz8@bluewin.ch

À vendre: Mercedes-benz 230 E, 1991, 185'000 km, beige, excellent état, un propriétaire depuis 10 ans, non roulée hiver, servie pour voyages principalement (autoroute), intérieur velours bleue, tempomat, véhicule très fiable, vendue cause achat véhicule neuf, expertisée du jour. À saisir rapidement prix 3'900.-. photos: www.genlink.org/mb230. Tél.: 076/407 31 21.

À louer: magnifique villa jumelle au Bouvret, 5,5 pièces d'environ 170 m² habitables. Très bien entretenue, construite sur 2 niveaux, composée comme suit: rez-de-chaussée: hall d'entrée, cuisine agencée ouverte, salon/coin à manger avec cheminée, WC, buanderie et chaufferie. À l'étage, 4 chambres à coucher (dont une avec mezzanine) et 1 salle d'eau (wc, douche et baignoire). Magnifique situation, très calme, très joli jardin bien arborisé garantissant une intimité parfaite. 1 garage, 1 place de parc extérieure. Libre de suite ou à convenir. Loyer: Frs. 2'500.- + charges (+/- 250.-). Tél.: 076 385 16 92.

À louer: Bioley-Orjulaz, très bel appartement 4 1/2 pièces dans ferme rénovée, 2^e étage, ascenseur, balcon, cuisine agencée, 2 salles d'eau, cheminée. Date d'entrée à convenir. Loyer: frs 1750.- + garage + charges. Tél (dès 20h): 021 882 57 83 ou 079 657 17 08.

À louer: à Prilly, Av. du Léman 4, dans une villa familiale, appartement de 4 1/2 pièces, pour le 1^{er} février 2008, restauré, balcon, vue. Loyer: frs 1670 + charges. Tél.: 021 624 52 93.

À louer: appartements neufs de 5 1/2 pièces, 2 minutes d'Echallens. Env. 130 m², avec terrasse ou balcon. Loyer: dès Fr. 2'250.- + charges, places de parc int. et ext. comprises. Renseignements et visite: 021 626 51 47 ou 021 881 17 86 (le soir).

Cherche à louer: entre Lausanne et Vevey, un appartement de 2,5/3 pièces avec balcon, quartier tranquille. Loyer maximum frs 1'000.- charges comprises. Tél.: 076 386 59 10

Cherche à louer ou à acheter: appartement de 4 pièces dans la région de Mézières, Ropraz, Corcelles-le-Jorat ou environs (village du groupement scolaire de Mézières). Loyer maximum: 1'600.- ou 400'000.- pour l'achat. Tél.: 021 903 59 22 ou 076 306 51 08.

À vendre: maison individuelle neuve (construction février 2007) à 5 minutes d'Oron-la-Ville, à Chesalles-sur-Oron, 5 pièces, salon séjour et grande cuisine ouverte, 4 chambres de 16m² chacune, complètement excavée, surface habitable 93m² au sol sur deux étages, cuisine complètement agencée et équipée, garage fermé + couvert à voitures, grand jardin de 750m², vue magnifique sur dents du midi et Moléson, écoles et bus scolaires à proximité, car postaux et train à Oron-le-Châtel. Prix: Frs. 800'000.-. Tél.: 076 301 03 29.

À vendre: Lausanne Vennes, villa individuelle 6 pièces, très bon état d'entretien, joli jardin environ 600 m², quartier calme, proche de l'autoroute et du futur M2, des écoles et commerces. Prix 950'000.-rancs. Tél. 079 443 55 46.

À vendre: deux magnifiques appartements de 5,5 et 4,5 pièces à construire dans une ancienne ferme à Peney-le-Jorat (à 15 min. de Lausanne). Energies renouvelables. Prix: 595'000.- et 550'000.- fr. + 1 ou 2 garage(s) box. Tél.: 021 903 32 14.

À vendre: appartement neuf de 3,5 pièces (90m²) à St-Prex: très grande terrasse clôturée, cuisine ouverte entièrement agencée, grand salon, hall avec 4 armoires murales, 2 chambres, WC/douche, salle de bain/WC. Beaucoup de cachet avec ses arcades. 1 box dans garage souterrain, endroit calme, près du lac, places de jeux proche des transports publics (bus 2 min., gare 10min.). Prix (hors agences): frs 670'000.-. Tél.: 079 200 52 03.

Vacances: cherche à louer chalet ou grand appartement avec confort + accès jardin, à l'année ou à la saison. Région Chablais (VD) ou Pays d'Enhaut. Tél: 021 729 65 12 dès 18h.

Vacances: cherche à louer pour la période juillet-août 2008, maison de vacances pour 8 personnes avec piscine. Tél.: 021 964 17 38 ou 079 210 66 77.

Vacances: cherche à louer à l'année ou pour la période avril à octobre, appartement ou chalet pour 2 personnes, acceptant les

Petites annonces

Les petites annonces publiées dans «La Gazette» et sur Intranet sont gratuites pour tous les collaborateurs de l'État de Vaud. Il suffit de faire parvenir un texte à info.gazette@vd.ch ou à La Gazette, Rue de la Barre 2, 1014 Lausanne ou par fax au 021 316 40 52.



animaux, avec terrasse ou jardin, en Valais, bas prix. tél. 021/635'45'50 (le soir) ou j.sonnard@freesurf.ch

Vacances: Châtel (France), chalet pour 8 personnes au pied du domaine skiable des Portes du Soleil, à louer à la semaine du 07.01.2008 au 09.02.2008 et du 16.02.2008 au 15.03.2008. Chalet tout confort, avec 4 chambres à coucher (8 lits), salon avec cheminée, salle à manger, cuisine, 2 salles d'eau. Accès et parcage facile en hiver. Vue imprenable. Près des commodités. Tél.: 079 647 21 30 ou 079 300 08 46.

Vacances: à louer, à Château-d'Oex, chalet familial tout confort, wi-fi, pour 6 personnes, proche des pistes de ski. Infos: www.chalet-lamaisonnette.ch

Vacances: Marécottes (VS), chalet familial tout confort, 6 personnes, 3 chambres à coucher, salon-salle à manger, cuisine entièrement équipée, 1 WC, 1 salle de bains-WC, garage et place de parc devant le chalet, 100 m. départ du télécabine. Libre de suite, encore disponible pendant les relâches de février. Loyer: 1'100.- /semaine tout compris. Plus d'information: 079 213 91 13 ou sophie-laurent@citycable.ch

Vacances: en Grèce, à Parga, au nord du pays en face de Corfou. À louer dans belle maison bien située des studios, des chambres et un appartement 3 pièces, dès frs 70.- par jour. Bon niveau de confort. Dépaysement garanti. Plus d'infos: 079 635 02 23.

Vacances: à louer à Seillans, Var (45 mins. de Cannes), charmant mas ancien avec piscine chauffée, très jolie situation en pleine campagne, tennis et planche à voile à proximité, 3 chambres (7 lits) 2 salles de bains, machine à laver, lave vaisselle. Libre: 2 au 30 août 2008. Loyer: frs 1'300.-. Tél.: 079 214 11 39.

Vacances: Toscane, Italie, à 460 km de Martigny, à 10 km de Viareggio mer avec des km de sable fin, à 15 km de Pisa et Lucca, à 70 km de Florence, dans les oliviers, très joli appartement de vacances très calme, à 5 min. à pied du centre de Quiesa, 2 chambres à coucher, cuisine, coin à manger, bain, superbe terrasse pavée, etc. Dès fr. 300.- la semaine. Tél. 026 665 11 69.

Vacances: appartement pour 4 personnes sur la Costa Brava, Platja d'Aro, 3 pièces dont 2 chambres (1 lit double, 2 lits simples), cuisine américaine, salle à manger, salle de bains, balcon, piscine privée, TV, parking public. Distance de Lausanne: 790 km. Prix par semaine, y compris nettoyage: 10 Euros par personne. Tél.: 079 489 19 50 (soir).

Divers (camp de football): l'ACVF organise son 13^e camp de football à Gimel: 1^{re} semaine du 7 au 11 juillet 2008 et 2^{ème} semaine du 14 au 18 juillet 2008. Pension complète dans une ambiance familiale. Prix tout compris: frs 290.-. Inscription: www.campdegimel.org

Divers (céramique): cours de céramique, tournage. Prix: 190.- pour 4 séances de 3 heures. Inscriptions et infos: <http://ingrid.jering.info>, ingrid@jering.info ou 079 462 87 08.

Gilles de Montmollin, l'écriture impérieuse

Elle avait toujours été là. Elle le titillait depuis l'époque des bancs de l'école. Puis, s'est fait quelque peu désirer jusqu'à ce qu'il se sente assez fort pour l'empoigner. Elle? L'écriture. « À 40 ans, j'ai eu la sensation d'avoir accumulé assez d'expériences, bref d'avoir suffisamment confiance en moi pour pouvoir me lancer dans la rédaction de mon premier roman ». Gilles de Montmollin, contrôleur de gestion au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), se plie alors de bonne grâce à la discipline de l'écriture: entre ses obligations professionnelles et sa vie familiale – il travaille à 100% et

est père de deux garçons – il se débrouille pour consacrer 5 à 6 heures hebdomadaires à son roman. Quitte à le faire dans le brouhaha du train qui l'emporte chaque jour à Lausanne et le ramène à Yverdon le soir venu.

C'était il y a neuf ans. *Le bateau qui naviguait tout seul** – que rétrospectivement Gilles de Montmollin estime être un petit pavé puisqu'il ne lui a consacré que cinq mois contre les deux ans passés sur son deuxième opus terminé courant 2006 – représente alors bien sûr une satisfaction énorme, celle d'avoir conduit à terme une aventure personnelle. Une satisfaction qui s'accompagne aussitôt d'un nouveau sentiment: celui de vouloir partager, de publier les tribulations de Vincent, le héros à la fois fanfaron et un brin anarchiste de ce polar qui bourlingue entre les eaux méditerranéennes et lacustres de chez nous. Pas évident! « Les lettres types des maisons d'édition étaient gentiment formulées mais toujours négatives », résume-t-il. Quelque peu échaudé par les refus essuyés, il repose son stylo jusqu'à ce que le besoin impérieux d'écrire le ressaisisse à nouveau il y a trois ans.

« J'écris les romans que j'aimerais lire. Où les héros sont aux prises avec des



Gilles de Montmollin: les flots de son inspiration emportent les héros de ses romans (dont un, « *Le bateau qui naviguait tout seul* », publié en 2007) dans des aventures où sa passion pour la voile dialogue avec les turbulences de l'âme humaine, sur le mode du thriller.

émotions contradictoires, plongés dans un contexte extraordinaire, source de tensions mais aussi de rencontres amoureuses ». Et dont le cadre est toujours, si ce n'est un bateau, une fenêtre sur le monde de la navigation; la voile et l'histoire navale formant l'autre passion dévorante de Gilles de Montmollin. Bref, des thrillers qui mènent en bateau le lecteur, lui distillant autant de suspense, d'émotions que d'informations historiques et techniques sur la mer, les lacs et leurs navigateurs.

Ecrire un roman, c'est se dévoiler, « montrer aux autres comment on fonctionne ». Une exposition qui peut faire peur mais qu'il assume et le stimule même à poursuivre. Bien lui en a pris puisque le nouveau directeur d'une maison d'édition autrefois contactée ressort son premier roman des tiroirs et lui propose de l'éditer en octobre dernier*.

Et maintenant? Gilles de Montmollin travaille à son 3^e roman – un thriller qui se déroule dans le Lausanne d'aujourd'hui et qui a pour fil rouge la recherche du sens à donner à une vie –, tandis que se dessine déjà la trame du 4^e, quelque part dans le Pacifique, il y a 160 ans. Toutes voiles dehors! – AG
*Éditions Mon village, octobre 2007.

La photographie faite homme

Une épopée à lui tout seul. Edward Steichen a survolé la photographie. Il fallait bien deux expositions, à Lausanne et à Zurich, pour rendre hommage à une œuvre aussi prolifique.



Avocados, France. Vers 1920. The Richard and Jackie Hollander Collection.

Il est mort presque centenaire. Luxembourgeois de naissance, naturalisé américain, il n'a cessé de faire la navette entre le vieux et le nouveau monde. Comme il n'a cessé d'explorer la création artistique – lui-même peignait et, originalité du monsieur, cultivait passionnément les fleurs – des deux côtés de l'Atlantique. Edward Steichen (1879-1973) est sans doute le photographe le plus fertile du XX^e siècle. Pas une facette n'a échappé à la curiosité de «la personne la plus mobile dans son domaine»: paysage, portrait, nature morte, photomontage, reportage de guerre, photographie aérienne, publicité et mode. Il révolutionne ce dernier genre et devient le photographe le plus connu, si ce n'est le mieux payé. Les célébrités se pressent dans son studio. L'exposition de Zurich raconte le parcours de ce Steichen-là, le photographe en chef de Vogue et Vanity Fair.

L'exposition de Lausanne, organisée autour de 350 photographies provenant de collections publiques et privées européennes et américaines, explore tous les autres

visages de l'artiste. Dont une reconstitution virtuelle en 3D de l'installation originelle de l'étonnant Family of Man : présenté en 1955, cette exposition suscite l'engouement puisque 9 millions de visiteurs la visiteront dans les 38 pays qui l'accueilleront. Son but: encourager la fraternité entre les peuples en montrant la similarité des expériences humaines de par le monde. Soit 503 clichés tirés par 273 photographes issus de 68 pays.

«Edward Steichen. Une épopée photographique». Musée de l'Élysée, Lausanne. Visites guidées gratuites: dimanches 3 et 10 février, à 16h.; samedi 1^{er} mars, à 14h30. Conférences (15 francs): Steichen portraitiste, par Radu Stern, dimanche 3 février, à 14h30. The Pond d'Edward Steichen, par Radu Stern, dimanche 24 février, à 14h30. Colloque international: Steichen: images pour les masses, dimanche 2 mars, 25 francs, 1h30-12h30; 14h-17h, Musée Olympique, Lausanne. www.elysee.ch. Jusqu'au 24 mars. «In High Fashion» (Carnet mondain), Kunsthaus, Zürich, jusqu'au 30 mars.

Expositions

Bibliothèque cantonale et universitaire, Palais de Rumine, Lausanne. *Présence absente du prophète Mahomet*, collection d'images populaires de Pet M. Centlivres. Du Maroc à l'Inde musulmane, les images religieuses islamiques ornent les maisons de thé, les échoppes et les habitations. Une iconographie cachée à découvrir. **Conférence:** *Figures de l'interdit: imageries populaires en Islam* par Pierre Centlivres, 21 novembre à 19h, salle du Sénat. Jusqu'au 29 février.

Hall principal du CHUV, Lausanne. *Mathilde Tinturier. Installations.* Artiste lausannoise. Jusqu'au 14 février.

Espace Arlaud, Lausanne. *Image d'elle*, photographies de Jean Mayerat. Jusqu'au 2 mars.

Espace des Inventions, Vallée de la Jeunesse Lausanne. *L'île aux machines*, une expo qui fait découvrir aux enfants (de 3 à 6 ans) la mécanique. Quatre îlots développent l'art de tourner, lever, serrer et tirer. Mercredi et samedi, de 14h à 18h, dim: 10h à 18h. Infos: 021 315 68 80. Jusqu'au 27 janvier.

Musée de Zoologie, Palais de Rumine. *Peinture en bocal/Bocal de peinture*, un nouveau regard sur les collections du musée. Entrée libre 1^{er} samedi du mois. **Visites commentées:** samedis 1^{er} décembre et 5 janvier, à 14h. Jusqu'au 3 février.

Musée cantonal des Beaux-Arts, Palais de Rumine. *Accrochage [Vaud 2008]* et *Anne-Julie Raccoursier*. Pour la 6^e année consécutive, le musée des Beaux-Arts consacre une exposition à la scène vaudoise contemporaine. Le jury a décerné son prix 2008 à Jean Cotti. Une salle de l'exposition est réservée à la lauréate du Prix du Jury 2007, Anne-Julie Raccoursier. Du 2 février au 2 mars. **Visites commentées:** 7, 21 et 28 février à 18h30.

Manifestation

Les Livreurs. Les merveilles du monde de Célia Houdart. Lecture par Monica Budde, le Théâtre en Flammes. Igor, photographe de 27 ans, rencontre une biologiste espagnole de quinze ans son aînée au cours d'un périple au Mexique. Avec finesse, Célia Houdart relie les fils d'une étrange histoire d'amour et de voyage, prenant soin de laisser des blancs, de multiplier les détails apparemment anodins. Lundi 4 février, 19h, atelier du 6^e, Palais de Rumine. Entrée libre